

Délibération n°2021-012

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 7 juin 2021

objet : Compte administratif 2020 – Budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Comité syndical, réuni le 7 juin 2021 en visioconférence,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

Le Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

- d'adopter le compte administratif 2020 du budget principal dont les résultats sont les suivants en mouvements budgétaires :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2020
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	Section de fonctionnement	985 552,71	1 363 244,49	377 691,78
	Section d'investissement	8 264,40	17 704,09	9 439,69
	Total des sections	993 817,11	1 380 948,58	387 131,47
RESULTATS ANTERIEURS (exercice 2019)	Section de fonctionnement (002)	0,00	595 770,45	595 770,45
	Section d'investissement (001)	0,00	10 146,50	10 146,50
RESULTAT DE CLOTURE 2020	Section de fonctionnement	985 552,71	1 959 014,94	973 462,23
	Section d'investissement	8 264,40	27 850,59	19 586,19
	Total des sections	993 817,11	1 986 865,53	993 048,42
RESTES A REALISER 2020 A REPORTER EN 2021	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	8 238,34	0,00	-8 238,34
	Total des sections	8 238,34	0,00	-8 238,34
RESULTAT CUMULE 2020		1 002 055,45	1 986 865,53	984 810,08

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

		DEPENSES	RECETTES
AFFECTATION DES RESULTATS 2020 EN 2021 (BS)	Section d'investissement		
	001		19 586,19
	1068		
	Section de fonctionnement		
002		973 462,23	

- d'affecter au budget 2021 (BS) l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élevant à un montant total de 973 462,23 € :
 - o en recette de fonctionnement, soit 973 462,23 € au compte de recette de fonctionnement 002 "résultat de fonctionnement reporté"
- d'affecter au budget 2021 (BS) l'excédent d'investissement de l'exercice 2020 s'élevant à un montant de 19 586,19€ au compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" de l'exercice 2020

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 9
- Collège Conseil Régional : 0

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 7 juin 2021

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÈ

